



RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR SA GESTION

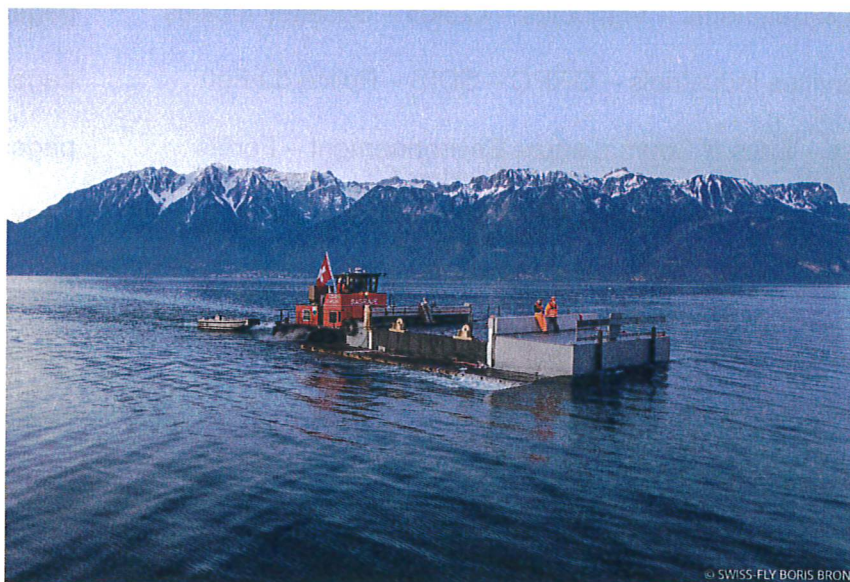
ANNEE 2021



Chute d'un bloc – Ch. des Plantaz



Création du giratoire au bas de la gare



Arrivée du nouveau passage inférieur de Treytorrens – Nos remerciements s'adressent aux CFF SA (maître de l'ouvrage) et à M. Boris Bron (Swiss-Fly-prise de vues aériennes)



RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION DURANT L'ANNEE 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillère,
Messieurs les Conseillers,

Nous conformant :

- a) à l'art. 93c al. 2 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, (état au 1^{er} juillet 2013) ;
- b) à l'art. 91 du Règlement du Conseil communal.

Nous avons l'avantage de vous présenter notre rapport de gestion concernant l'exercice 2021.

SOMMAIRE

Administration générale – Finances – Ressources humaines	pages 13 à 20
Assermentation des Autorités communales	pages 11 à 12
Conseil communal – Décisions	pages 8 à 10
Conclusions	page 49
Domaines & Bâtiments – Vignobles – Cultes – Sociétés locales	pages 32 à 36
Eaux – Services industriels – ORPC – SDIS – Police du Feu	pages 36 à 41
Eaux usées – Lacs & Cours d'eau – Environnement – Forêts	pages 42 à 44
Ecoles – Sports – Informatique – Social	pages 45 à 48
Elections communales 2021	pages 6 à 8
Police administrative – Travaux – Routes	pages 20 à 29
Police des Construction – Urbanisme	pages 29 à 32
Votations 2021	pages 3 à 5

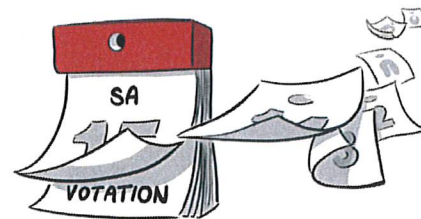
Le genre masculin est utilisé dans le présent rapport comme genre neutre de manière à alléger le texte et d'en faciliter la lecture.

VOTATIONS

Le corps électoral a été appelé à se rendre 4 fois aux urnes, à savoir les :

07 mars 2021

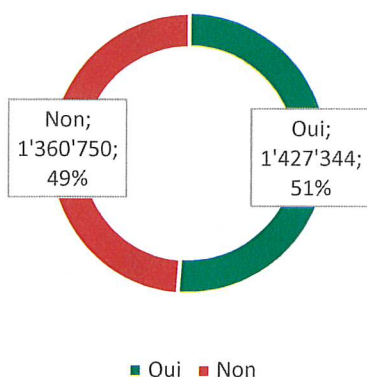
Elections communales – Se référer aux pages 6 à 8



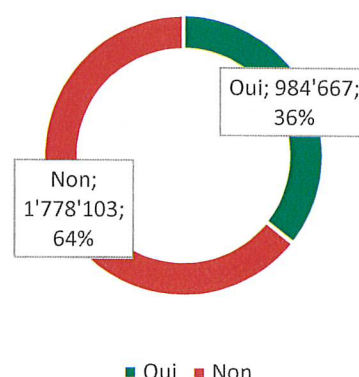
Votation Fédérale (3 objets)

- Objet no 1 : Initiative populaire "Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage" ;
- Objet no 2 : Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE) ;
- Objet no 3 : Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie.

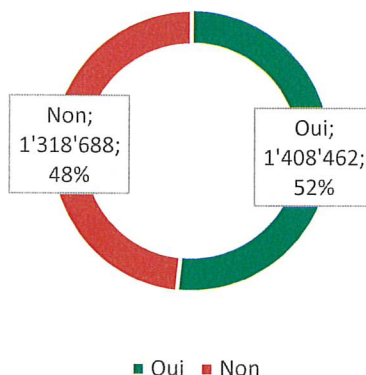
Objet 1



Objet 2



Objet 3



13 juin 2021 – Votation Fédérale (5 objets)

Objet no 1 : Initiative populaire du 18 janvier 2018 "Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique" ;

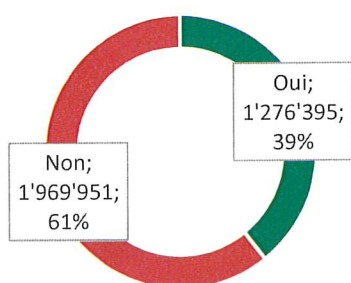
Objet no 2 : Initiative populaire du 25 mai 2018 "Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse" ;

Objet no 3 : Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) ;

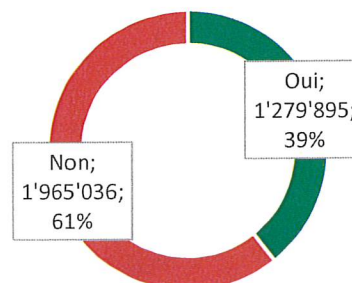
Objets no 4 : Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO₂) ;

Objet no 5 : Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT).

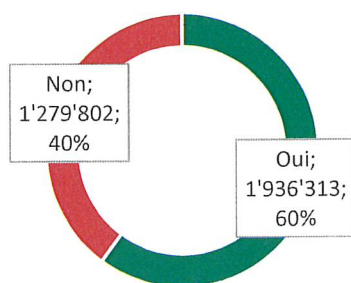
Objet 1 ■ Oui ■ Non



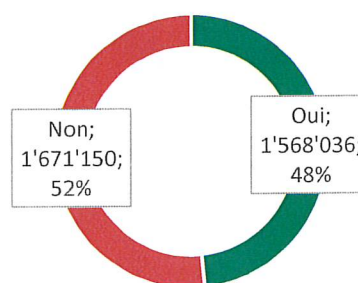
Objet 2 ■ Oui ■ Non



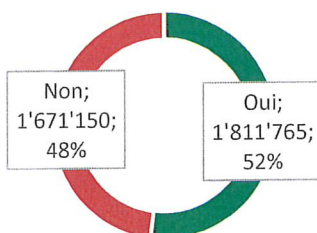
Objet 3 ■ Oui ■ Non



Objet 4 ■ Oui ■ Non



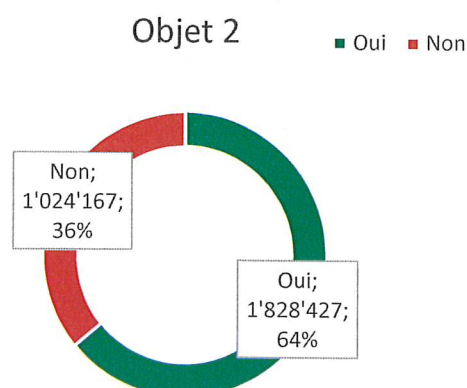
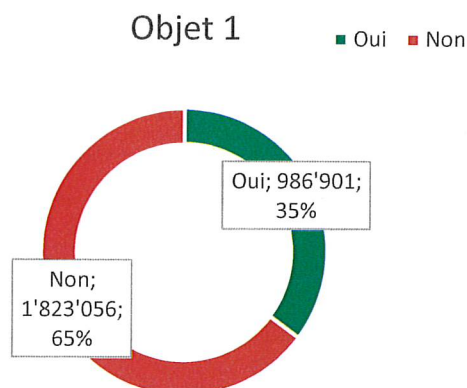
Objet 5 ■ Oui ■ Non



26 septembre 2021 – Votation Fédérale (2 objets)

Objet no 1 : Initiative populaire du 02 avril 2019 « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » ;

Objet no 2 : Modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse – Mariage pour tous ;

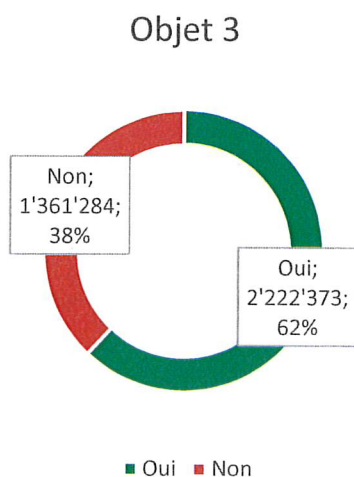
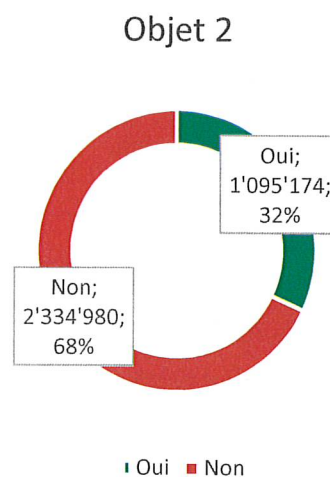
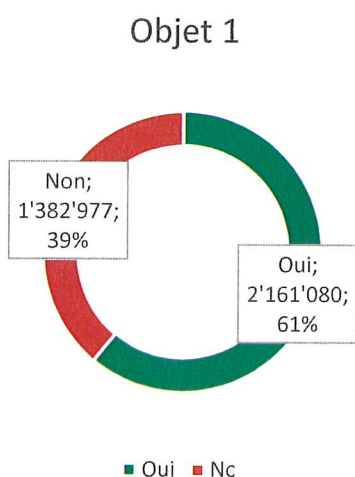


28 novembre 2021 – Votation Fédérale (3 objets)

Objet no 1 : Initiative populaire du 07 novembre 2017 « Pour des soins infirmiers forts » ;

Objet no 2 : Initiative populaire du 26 août 2019 « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort » ;

Objet no 3 : Modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie du Covid-19 (Loi Covid-19).



ELECTIONS COMMUNALES

Election au Conseil communal (MAJ) – 07 mars 2021 – 1^{er} tour

Electeurs inscrits	1984	Rentrés	760
		Nuls	1
Participation	38.31%	Valables (yc blancs)	759
		Blancs	14
Majorité absolue	380		

	Nom et prénom	Nb voix		Nom et prénom	Nb voix
1	Pache Laetitia	663	31	Wermeille Dominique	580
2	Chaubert Sylvain	662	32	Penard Philippe	560
3	Siegenthaler Vincent	654	33	Chevalley Bernard	559
4	Neyroud Sabine	650	34	Cossy Marc-André	558
5	Chevalley Marc	636	35	Chevalley Marlène	557
6	Bourloud Damien	634	36	Beaud Patrick	553
7	Chevalley Matthieu	631	37	Gonin Isabelle	553
8	Bally Fabrice	628	38	Kemp Corinne	553
9	Conne Josiane	627	39	Chappuis Stéphane	552
10	Dubois Frédéric	627	40	Glauser Nicolas	551
11	Chappuis Alex	626	41	Chevalley Jean-Bernard	545
12	Beaud Ludovic	625	42	Geiser Pierre-Alain	545
13	Rolaz Salomé	624	43	Chaubert Laurent	539
14	Destraz Cindy	622	44	Kucr Christelle	539
15	Chevalley Florian	619	45	Delafontaine François	522
16	Dubois Grégoire	612	46	Jossevel Christophe	521
17	Tettoni Joël	610	47	Jossevel Sébastien	521
18	Etter Pierre-Alain	606	48	Chappuis Jean Luc	506
19	Blanc Sylvain	605	49	Chaubert Claude	501
20	Monod Antoine	600	50	Chevalley Pierre-Alexandre	501
21	Martin Stéphane	598	51	Tettoni Serge	498
22	Gilliéron Yann	597	52	Goumaz Burka Isabelle	494
23	Chappuis Gérald	593	53	Zumbrunnen Eric	494
24	Chappuis Christophe	591	54	Tettoni Bryan	490
25	Wüthrich Andreas	591	55	Lambelet Frédéric	486
26	Mocellin Jean-Marc	590	56	Leyvraz Justine	486
27	Fauriel Jonathan	589	57	Durgniat Raphaël	478
28	Munarin Blaise	586	58	Gomes da Costa Ana	478
29	Corda Marco	582	59	Gross Claude	475
30	Butty Estelle	580	60	Pache Yves Laurent	472

Election au Conseil communal (MAJ) – 07 mars 2021 – 1^{er} tour

Obtiennent des voix :

	Nom et prénom	Nb voix		Nom et prénom	Nb voix
61	Dentan Noël	469	68	Rebelo Luis	344
62	Lambelet Loïc	423	69	Perrenoud Yves	343
63	Friedmann Marc	418	70	Spanghero Monica	316
64	Graul Jean- Marie	418	71	Schmidt Edouard	283
65	Parisod Hervé	417	72	Nagy Istvan	264
66	Rogivue Nicolas	377		Voix éparses	6
67	Bucher Gerard	360			

Election de la Municipalité – 07 mars 2021 – 1^{er} tour

Electeurs inscrits	1984	Rentrés	807
		Nuls	1
Participation	40.68%	Valables (yc blancs)	806
		Blancs	17
Majorité absolue	404		

Sont élus :

	Nom et prénom	Nb voix
1	Destraz Denis	645
2	Rolaz Jean-François	642
3	Chevalley Jean-Rémy	613
4	Gilliéron René	613
5	Butty Jean-Christophe	589
6	Bourloud Daniel	584
7	Tettoni Serge	442

Obtiennent des voix :

	Nom et prénom	Nb voix
	Mocellin Jean-Marc	328
	Chevalley Jean-Bernard	304
	Bucher Gerard	167
	Voix éparses	42

Election du Syndic – 07 mars 2021 – 1^{er} tour

Le bureau électoral

PROCLAME

Monsieur **René Gilliéron**, né le 28 juillet 1955, originaire de Servion/VD, domicilié à la Rte du Verney 31 à Puidoux, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2021-2026.

Election des suppléants au Conseil communal – 25 avril 2021 – 1^{er} tour

Le bureau électoral, constatant :

- Que seule la liste d'entente, comprenant les noms de 11 candidats, a été déposée dans les délais légaux ;
- Que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP) ;
- Que 11 sièges sont à repourvoir.

M. Lambelet Loïc, né le 07 janvier 1988 ; M. Friedmann Marc, né le 14 juillet 1965 ; M. Graul Jean-Marie, né le 19 mars 1947 ; M. Parisod Hervé, né le 23 janvier 1991 ; M. Rogivue Nicolas, né le 11 décembre 1991 ; M. Bucher Gerard, né le 04 novembre 1952 ; M. Rebelo Luis, né le 18 janvier 1958 ; M. Perrenoud Yves, né le 06 mai 1975 ; Mme Spanghero Monica, née le 21 mai 1966 ; M. Schmidt Edouard, né le 03 novembre 2000 ; M. Nagy Istvan, né le 06 avril 1983

Elu-e-s tacitement suppléant-e-s au Conseil communal pour la législature 2021-2026.

CONSEIL COMMUNAL

Présidé par Mme Josiane Conne jusqu'au 30 juin 2021, puis par M. Jean-Marc Mocellin dès le 1^{er} juillet 2021, le Conseil communal s'est réuni à 05 reprises en 2021 où il a pris les décisions suivantes :

18 mars 2021

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes soumises à référendum :

1. D'autoriser la Municipalité à remplacer la balayeuse MFH accidentée par une balayeuse Boschung s3, conformément au préavis municipal no 01/2021 du 02 février 2021; de lui octroyer à cet effet un montant TTC de CHF 150'000.00 ; de financer ces travaux par la trésorerie communale sans recourir à l'emprunt ; d'autoriser la Municipalité à amortir le montant à charge du service des routes sur 5 ans.
2. D'adopter les modifications du Règlement intercommunal du 1^{er} janvier 2014 du SDIS Cœur de Lavaux, ainsi que son annexe ; d'adopter le Règlement intercommunal de la section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) du SDIS Cœur de Lavaux ; De fixer l'entrée en vigueur de ces règlements au 1^{er} mai 2021.

10 juin 2021 – Séance constitutive

Le 10 juin 2021 à 16h30, sous la présidence de M. le Préfet Daniel Flotron, s'est tenue la séance constitutive du Conseil communal.



17 juin 2021

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes non soumises à référendum :

1. D'accepter le Rapport sur la gestion communale 2020 ;
2. D'accepter les Comptes communaux 2020.

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes soumises à référendum :

3. D'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie, ainsi que la pose d'un tube pour la fibre internet entre les lieux-dits « Vers la Chapelle » et « Crêt-Bérard », conformément au préavis municipal no 03/2021 du 13 avril 2021 ; de lui octroyer un montant TTC de CHF 199'300.00 ; de financer ces travaux par la trésorerie communale sans recourir à l'emprunt ; d'autoriser la Municipalité à amortir le montant à charge au compte d'investissement du Service des eaux ;
4. D'autoriser la Municipalité à remplacer le collecteur d'eaux usées et d'eaux claires au droit de la Rte du Verney, le long des terrains de pétanque, conformément au préavis no 04/2021 du 04 mai 2021 ; de lui octroyer un montant TTC de CHF 381'600.00 ; de financer ces travaux par la trésorerie communale sans recourir à l'emprunt ; d'autoriser la Municipalité à amortir le montant à charge au compte d'investissement du Services des Eaux usées.

14 octobre 2021

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes soumises à référendum :

1. Pour la législature 2021-2026 de fixer les indemnités des membres du bureau du Conseil et du Conseil communal de Puidoux, selon le tableau présenté. Pour la législature 2021-2026 de fixer les indemnités du Syndic et de la Municipalité, conformément à la proposition soumise dans le préavis municipal no 07-2021 du 06 septembre 2021 amendé ;
2. Accorde à la Municipalité de Puidoux, sur la base du préavis municipal No. 07-2021 du 14 septembre 2021, pour la législature 2021-2026, les autorisations générales suivantes :
 - Acquisition et aliénation d'immeubles/terrains
 - Acquisition de participations dans des sociétés commerciales
 - Placement de capitaux et liquidités
 - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget
 - De plaider
 - D'accepter des legs et donations ;
3. Décide, sous réserve des dispositions légales nouvelles, d'adopter l'Arrêté d'imposition pour l'année 2022 sur la base du préavis municipal No. 05-2021 du 24 août 2021 et le maintien du taux actuel du coefficient de l'impôt communal de 68.5 % de l'impôt cantonal de base ;
4. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement du matériel de commande et de gestion de la station de traitement de la Buritaz conformément au préavis municipal No. 08-2021 du 07 septembre 2021; de lui octroyer à cet effet un montant TTC de CHF 63'500.00 ; d'autoriser la Municipalité à financer les travaux par la trésorerie communale ; d'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge de la commune au compte investissements du Service des eaux et de l'amortir par ce service.

16 décembre 2021

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes non soumises à référendum :

1. D'adopter le Budget 2022

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes soumises à référendum :

2. Pour la durée de la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026 de fixer :
 - o Le plafond d'emprunts (brut) à CHF 40'000'000.00 ;
 - o Le plafond de cautionnements à CHF 20'000'000.00 ;
 - o L'autorisation générale pour la reconduction d'emprunt.

ASSERMENTATION DES AUTORITES

Le 10 juin 2021, sous la présidence de M. Daniel Flotron, Préfet, les Conseillères et Conseillers ont été élu-es aux fonctions et commissions suivantes :

Bureau du Conseil communal

Présidence : M. Jean-Marc Mocellin

Vice-Président : M. Sylvain Blanc

Secrétaire : Il n'y a pas de candidat, Mme Brigitte Borloz occupe le poste en ad interim jusqu'au 17 juin 2021

Secrétaire suppléant-e : Il n'y a pas de candidat, Mme Brigitte Borloz occupe le poste en ad interim jusqu'au 17 juin 2021

Scrutateurs : Mme Cindy Destraz et M. Stéphane Martin

Scrutateurs suppléants : MM. Alex Chappuis et Blaise Munarin

Commission de gestion

Nom	Prénom	Voix	Nom	Prénom	Voix
Tettoni	Joël	54	Cossy	Marc-André	51
Dubois	Frédéric	54	Beaud	Ludovic	50
Chevalley	Jean-Bernard	53	Chevalley	Marc	50
Bally	Fabrice	53	Gilliéron	Yann	50
Bourloud	Damien	52	Conne J	Josiane	44
Chappuis	Stéphane	52	Pache	Laetitia	42
Chevalley	Bernard	52	Chevalley	Florian	30
Chevalley	Matthieu	52			

Conseil intercommunal de l'ACPRS

Nom	Prénom	Voix
Chappuis	Christophe	52
Delafontaine	François	49
Wüthrich	Andreas	49
Beaud	Ludovic	49
Chappuis	Jean Luc	47
Mocellin	Jean-Marc	47
Penard	Philippe	45
Rolaz	Salomé	31
Etter	Pierre-Alain	27

Conseil intercommunal de l'APOL

Nom	Prénom	Voix
Chevalley	Matthieu	54
Cossy	Marc-André	49
Jossevel	Sébastien	30

Conseil intercommunal de l'ASCL

Nom	Prénom	Voix
Conne	Josiane	54
Siegenthaler	Vincent	54
Beaud	Patrick	52
Destraz	Cindy	51
Neyroud	Sabine	47
Munarin	Blaise	45
Suppléants		
Fauriel	Jonathan	42
Kemp	Corinne	37

Conseil intercommunal de l'ORPC

Nom	Prénom	Voix
Durgniat	Raphaël	Par acclamation
Suppléant		
Geiser	Pierre-Alain	Par acclamation

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES (M. René Gilliéron, Syndic)

MUNICIPALITE

La Municipalité a tenu 51 séances ordinaires au cours desquelles elle a traité 3'304 objets (2'744 en 2020).

La Municipalité a assisté, en corps ou en délégation, à diverses manifestations, assemblées et réunions, à Puidoux et à l'extérieur.

PREFECTURE

Conformément aux dispositions légales, M. Daniel Flotron, Préfet du district de Lavaux-Oron, a procédé le 08 décembre 2021, à la visite annuelle de l'administration communale.

CENTENAIRES & NONAGENAIRES

Pas de centenaire en 2021.

Cette année, 4 nonagénaires ont eu le plaisir de recevoir la visite d'une délégation municipale ainsi que les cadeaux d'usage.



CARNET NOIR

Prière de vous référer à la statistique de l'Office de la population en page 15.



INITIATIVES & REFERENDUMS

04 initiatives populaires fédérales et 04 référendums ont été traités par l'Office de la population en 2021 soit :

Initiatives populaires fédérales

1. Initiative populaire fédérale « Responsabilité en matière de téléphonie mobile » ;
2. Initiative populaire fédérale « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne » ;
3. Initiative populaire cantonale « SOS Commune » ;
4. Initiative populaire fédérale « Mieux vivre à la retraite – pour une 13 rente AVS ».

Référendums

1. Référendum fédéral « Non à la loi sur le CO2 » ;
2. Référendum fédéral du 25.09.2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) ;
3. Référendum fédéral contre la modification du 18.06.2021 de la loi fédérale sur les droits du timbre (LT) ;
4. Référendum contre la modification du 19.03.2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19.



FINANCES

Monsieur Dominique Kaser a comptabilisé 7'263 écritures. Il a établi 260 factures et bordereaux. Il a contrôlé et payé 1'783 factures diverses. Pour le service des eaux et eaux usées, il a établi 1'179 factures. Il a encaissé 270 factures hors système informatique.

COHESION SOCIALE

Le décompte provisoire de la facture sociale 2021, s'élève à CHF 1'996'235.00

La participation prévisionnelle de notre commune à la facture sociale prévisionnelle 2022 est fixée à CHF 2'163'565.00.

ACPRS

Le Service des Finances en charge de l'ACPRS, a comptabilisé 3'043 écritures. Il a établi 1'166 factures pour la taxe d'épuration, 1'888 factures pour la taxe des déchets par ménage, 224 factures pour la déchetterie, 223 factures pour les entreprises. Il a contrôlé et payé 460 factures.

OFFICE DE LA POPULATION – BUREAU DES ETRANGERS

Durant l'année 2021, l'Office de la population de Puidoux a traité les mutations suivantes :

2021	Diff.	Mutations	2020
198	-60	Demandes ou renouvellements de permis étrangers	258
126	+59	Cartes d'identité	67
312	+14	Attestations de domicile	298
3'956	+670	Mutations informatiques diverses	3'286
310	0	Arrivées dans la commune	310
266	-8	Départs de la commune	274
15	+5	Décès gérés 20, dont 15 personnes domiciliées à Puidoux	10
37	+10	<i>Naissances (comptabilisées dans « Arrivées »)*</i>	27

2021	Diff	Puidoux compte au 31 décembre 2021	2020
2'942	+26	Habitants	2913
1'245	+6	Nombre de ménages	1'239
1'804	+20	Nombre de familles	1'784
2'045	+16	Suisses	2029
897	+13	Etrangers (56 nationalités)	884
887	-9	Protestants	896
746	-1	Catholiques	747
1'309	+39	Autres religions, sans ou inconnue	1270
281	0	Permis « B »	281
572	+6	Permis « C »	566
6	-1	Permis « L » (courte durée)	7
28	+10	Permis en attente d'établissement au SPOP	18
8	-3	Permis d'admissions provisoires « F »	11
2	-1	Permis pour requérant d'asile « N »	3
0	0	Fonctionnaire international	0
32	+6	Population en séjour	26
116	-1	Permis « G » (frontaliers)	117

2021	Registre civique	2020
3	Préparations pour les votations et (ou) les élections	3

Remarques importantes :

1. Pour arriver au nombre total d'habitants 2021, il faut faire le calcul suivant : habitants 2020 + arrivées – décès – départs : $2913 + 310 - 15 - 266 = 2942$.
2. *Les naissances sont englobées dans le groupe « arrivées » et sont indiquées sur une ligne à part, à titre indicatif.
3. L'année 2021, toujours marquée par la pandémie du COVID-19, a vu une légère reprise des activités du service et nous avons eu la chance de pouvoir offrir les prestations en présentiel. Des allègements de procédures ont été tolérés comme la possibilité d'annoncer les départs par mail (sous conditions) si ceux-ci ont lieu au sein du canton (principe de l'arrivée fait foi).

1. Cette année encore, il a été constaté moins d'arrivées de ressortissants en provenance de l'étranger pour les travaux saisonniers (agriculture, viticulture, hôtellerie, etc.), puisque les conditions d'entrée en Suisse étaient limitées. Cependant, il y a eu plus de demandes de regroupement familial et les dossiers des primo-arrivants en Suisse sont de plus en plus complexes. Il a également été observé une augmentation des entrées sans visa en provenance de pays Etats-tiers, principalement de Macédoine du Nord.
2. Le chiffre officiel de la population est transmis chaque année courant mars par le bureau vaudois de la statistique. Il ne comprend pas la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour de moins d'un an et les personnes en attente d'autorisation, à l'inverse de la présente statistique.
3. Les demandes d'attestations gratuites délivrées en vue de l'octroi aux prestations sociales (chômage, RI, etc), sont en constante augmentation. Il est également délivré des attestations gratuites ainsi que des demandes de renseignements gratuites pour les caisses d'assurances, l'Office d'impôts, l'Office des curatelles, etc.
4. Les administrés ne sont plus tenus d'annoncer leur appartenance religieuse, si bien que beaucoup cochent « non communiqué ».
5. Dès septembre 2021, l'Office de la population a repris les demandes de naturalisation.

Crise sanitaire – COVID 19 – soutien aux indépendants et entreprises

A la demande de **Solida'Resto** et **#quivapayerl'addition ?** et avec l'appui de M. le Municipal Jean-Rémy Chevalley, une enquête a été menée auprès des indépendants et des petites entreprises de la Commune, afin de déterminer de quelle manière ils étaient impactés et pour prendre le pouls de leur situation.

Cette opération, menée courant avril 2021, a représenté une charge de travail d'environ 18 heures.

Les résultats ont été publiés sur le site internet de la Commune et transmis à **Solida'Resto** et **#quivapayerl'addition ?**

Nombre de questionnaires envoyés :	287	100 %
1 Sans suite – pas concernés	15	5.3 %
2 Retournés	18	6.3 %
3 dont 2 demandes de prise de contact, soit 0.7 %		
4 Pas de réponse	254	88.5 %
Analyse des réponses des 18 questionnaires retournés :		

1. Etes-vous un cas de rigueur, parce que :

1 Vous avez perdu plus de 40 % de votre chiffre d'affaires 2018-2019/2020	5	29.4 %
2 Vous êtes fermé par décision de l'Etat depuis plus de 40 jours	6	35.3 %
3 Sans réponse	6	35.3 %

Avez-vous déposé votre demande d'indemnité cas de rigueur :

1	Oui	6	35.3 %
2	Non	12	66.7 %

En cas de demande d'indemnité (6 réponses), avez-vous reçu l'argent :

1	Oui	4	66.7 %
2	Non	2	33.3 %

Type de problèmes rencontrés :

- 1 Interdiction de pratiquer ; perte de clientèle.
- 2 Indemnité reçue très faible.
- 3 Pas les moyens de payer une fiduciaire pour effectuer des démarches trop compliquées.
- 4 Pas d'aide du bailleur pour les loyers durant la période de fermeture.
- 5 Difficultés pour accéder au formulaire en ligne car trop d'utilisateurs, mais ensuite le système est rapide et simple.

Si vous n'avez rien déposé (12 réponses), quelles en sont les raisons :

1	La démarche est trop compliquée	2	16.7 %
2	Vous attendez que votre fiduciaire remplisse la demande	1	8.3 %
3	Une indemnité négligeable au vu de la lourdeur du dossier Administratif à remplir	2	16.7 %
4	Autres :	7	58.3 %
	Demandé les APG	(1)	
	Société en liquidation	(1)	
	Entreprises ayant débuté en 2019 ou 2020, aucune aide	(3)	
	Type d'entreprise qui a reçu de l'aide d'un autre organisme (culture)	(1)	
	Moins de 40 % de perte	(1)	

Avez-vous des éléments ou des observations supplémentaires à apporter :

- 1 Inquiétudes pour la suite des affaires en 2021
- 2 Diminution supportable des activités et du chiffre d'affaires
- 3 Licenciement de collaborateurs

RESSOURCES HUMAINES – MUTATIONS DU PERSONNEL

Démission

M. **Eric-Alain Roulet**, employé communal auprès du service de voirie, a fait valoir son droit à la retraite pour le 31 décembre 2021.

Entrée en fonction

Au 1^{er} avril 2021 est entré en fonction en qualité d'employé communal à 100% auprès du service de la voirie, M. **João Mário Banaco Candeias**.

Au 1^{er} juillet 2021 est entré en fonction en qualité d'employé communal à 100%, 50% auprès du service de la voirie et 50% auprès du service des eaux, M. **Gérald Chappuis**.

Au 1^{er} octobre 2021 est entrée en fonction en qualité de collaboratrice à la bourse communale à 100%, Mme **Zoé Lambert**.

Au 11 octobre 2021 est entré en fonction en qualité d'employé polyvalent à l'administration à 100% (durée déterminée), M. **Joel Honorio Amaro** afin de soutenir les services administratifs en raison de l'absence de Mme Brigitte Berger, Secrétaire municipale.

Formation certifiante et formation continue

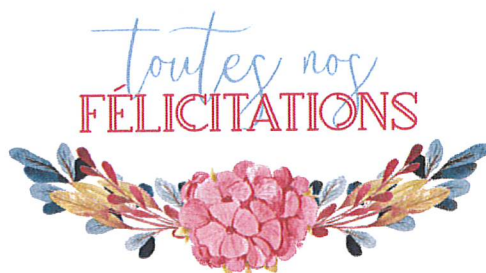
Mme **Laurane Morerod**, Secrétaire municipale adjointe, a débuté le 12 août 2021, pour une durée de 2 ans, les cours de formation dans le but d'obtenir le diplôme de « cadre en administration publique ».

M. **Vladimir Zarkovic**, apprenti, a reçu l'autorisation de la Municipalité afin de suivre une formation complémentaire d'informatique/bureautique durant sa 2^{ème} année d'apprentissage, soit jusqu'à mai 2022.

Jubilaires

La Municipalité a félicité :

M. Marina Balimann , Coordinatrice AMF	10 ans d'activités
Mme Annick Vouilloz , Préposée à l'Office de la population	10 ans d'activités



ADMINISTRATION GENERALE

Giron du Centre 2020-2021 – Puidoux

La société du Giron du centre 2020 s'était vue reporter à 2021 sa manifestation prévue initialement du 29 juillet au 02 août 2020 en raison des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Malheureusement, la pandémie aura eu raison des organisateurs : L'annulation définitive a été prononcée en avril 2021.

Le repas de remerciements, mettant à l'honneur les différents partenaires/sponsors, a pu être organisé le 04 décembre 2021 à la salle Forestay.



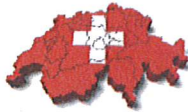
Rassemblement des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) – RA'21

Le rassemblement des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP), organisé par un comité composé de membres du SDIS Cœur de Lavaux, a également, en raison du Covid-19, pris la décision de reporter sa manifestation en 2022, soit du 03 au 04 septembre 2022 à Puidoux.

Tour du Pays de Vaud – Prologue

En raison du Covid-19, le Prologue du Tour du Pays de Vaud qui devait avoir lieu en 2021 à Puidoux a été reporté au 26 mai 2022 en fin d'après-midi et sous réserve des conditions sanitaires.

Fête du 1^{er} août 2021



La Municipalité a eu le plaisir de recevoir, à Crêt-Bérard, les habitants des Communes de Puidoux, Chexbres, Rivaz et Saint-Saphorin à l'occasion de la Fête nationale du 1^{er} août 2021 et ainsi de pouvoir partager de chaleureux moments après cette longue pause imposée par le virus.

Jeunes Citoyens 2021

Comme chaque année, la Municipalité a adressé une invitation à tous les jeunes citoyens ayant fêté leur majorité en 2021 afin de participer à une petite partie officielle et à un moment de convivialité le 10 décembre.

Malheureusement, la situation sanitaire ne s'améliorant pas, la réception a dû être annulée.

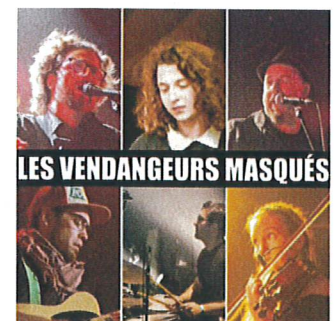
Cependant, afin de féliciter et de marquer le passage de la 18^{ème} année, la Municipalité leur a adressé un présent.



Lavaux d'Or – Prix du mérite 2021

La remise des prix de Lavaux d'Or 2021 a eu lieu le 05 novembre 2021 à la Grande Salle de Grandvaux. Ces prix sont destinés à récompenser des personnes qui s'impliquent et mettent en valeur le patrimoine.

Cette année, M. **Albert Degruddy**, groupe des **Vendangeurs Masqués** qui a fait danser la Fête des Vignerons 2019, a remporté le prix de la culture. Félicitations !



Grippe aviaire – H5N1

En raison de cas de grippe aviaire (H5N1) détectés dans le Canton de Zürich, des mesures de protections à appliquer ont été adressées aux détenteurs de volaille.

Il a été rappelé que chaque poule doit être recensée sur le site www.blv.admin.ch.

NATURALISATIONS

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, **14 dossiers** ont été déposés au Service de la Population (SPOP), secteur naturalisations, puis transmis à l'administration communale pour la suite de l'analyse.

A partir de septembre 2021, le traitement des dossiers de demande de naturalisation a été effectué par l'Office de la population.

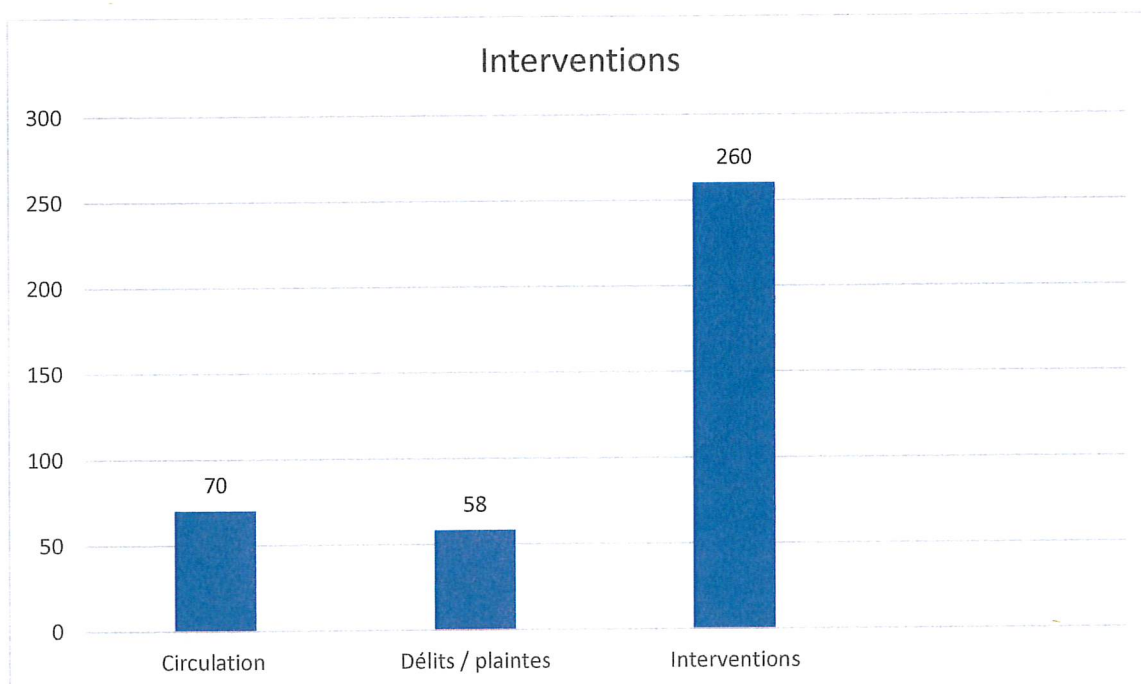
Egalement en septembre 2021, le Service de la Population (SPOP), secteur naturalisations, a annoncé la mise en ligne d'**A-Vaud-Test**. Il s'agit d'un outil numérique permettant aux candidats à la naturalisation de s'entraîner en vue du test de connaissances élémentaires.

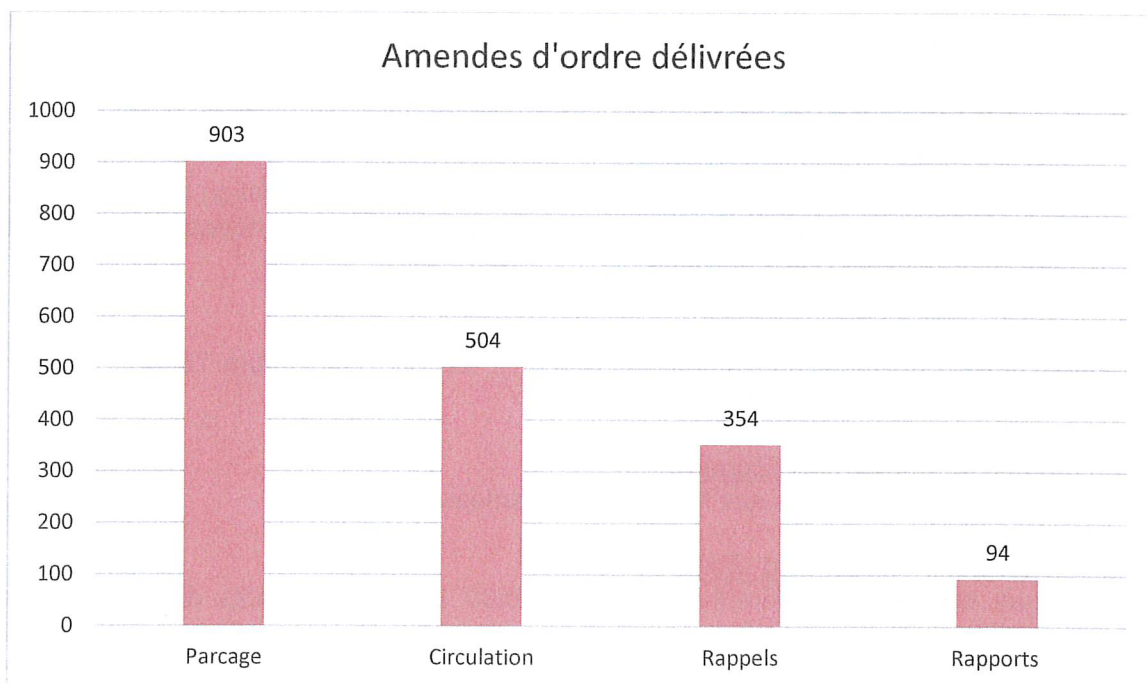
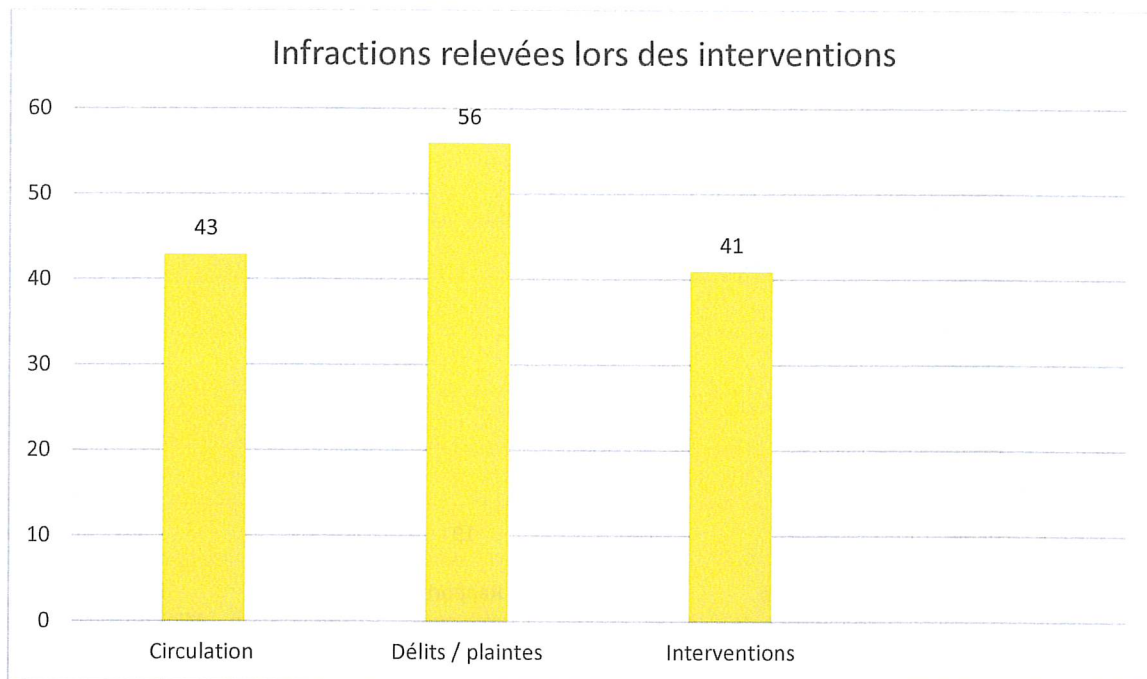
Le lien permettant d'y accéder se trouve sur le site internet www.puidoux.ch → Administration → Prestations communales → Acquisition à la bourgeoisie.

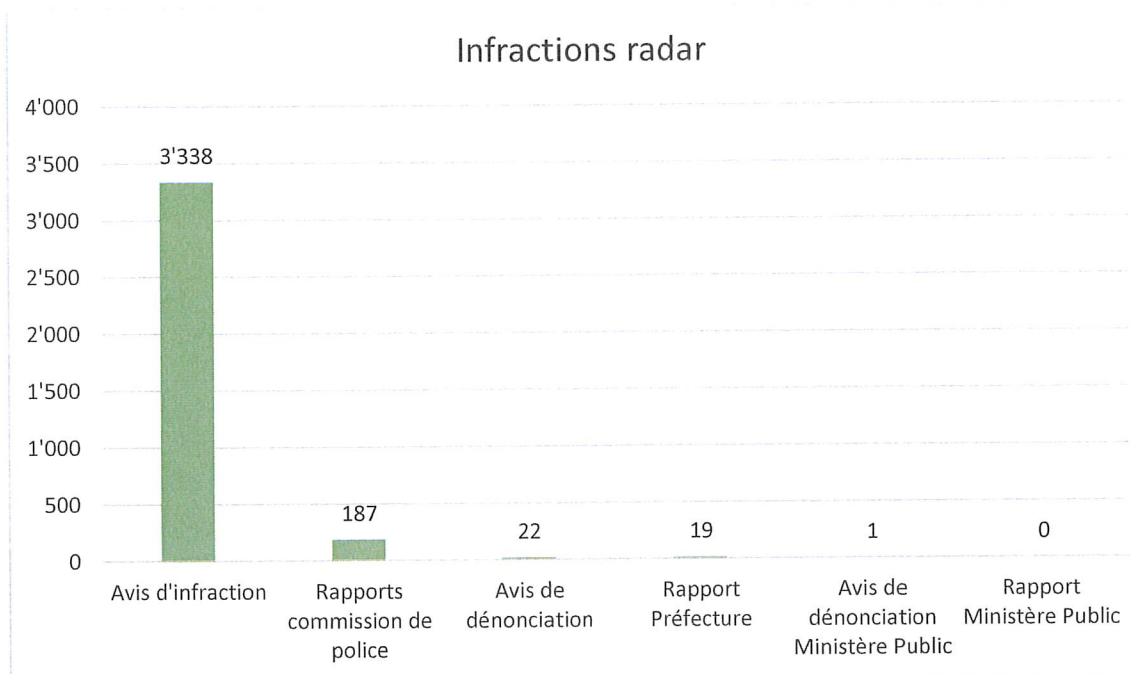
POLICE ADMINISTRATIVE - TRAVAUX - ROUTES (M. Serge Tettoni, Municipal)

APOL

Statistique 2021 de l'Association Police Lavaux (APOL) – *Données concernant uniquement Puidoux*







Le rapport d'activités 2021 de l'Association Police Lavaux (APOL) est consultable à l'administration communale

POLICE ADMINISTRATIVE

Puidoux – Parkings – Prescriptions municipales

La Municipalité ayant adopté des prescriptions municipales pour l'utilisation des parkings du domaine public de la Commune le 29 septembre 2020, celles-ci sont entrées en vigueur dès le 1^{er} février 2021 pour les parcs suivants :

1. Parc de la salle Forestay (Zone A) :
Parking payant du lundi au samedi de 07h00 à 22h00 – Maximum 72h00 – Libre le dimanche – Macaron à disposition
2. Parc du Ch. de Publoz Sud (Zone B) :
Les macarons sont réservés aux habitants du hameau
3. Parc de Puidoux-village Nord (Zone C) :
06h00 max. du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00. Libre les samedis, dimanches, jours fériés et macarons
4. Parc Puidoux-village Sud (laiterie) (Zone C) :
06h00 max. du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00 – Libre les samedis, dimanches et jours fériés – Macaron – Interdit aux remorques et aux camions
5. Parc de la Rte de la Croix (Zone D) :
03h00 max. de 08h00-20h00 du lundi au vendredi et macarons – Les macarons sont réservés aux habitants du hameau de la Croix

Macarons

Dès le 1^{er} février 2021, suite aux nouvelles prescriptions municipales, l'application « Parking Pay » a remplacé l'ancien système de macarons physiques établis sous forme de cartes à glisser sous le pare-brise.

Dorénavant, les macarons sont délivrés via cette application et l'authentification des véhicules se fait via l'application « Parking Check » et les numéros d'immatriculations.

La gestion des macarons a été reprise par le service de la Bourse communale.

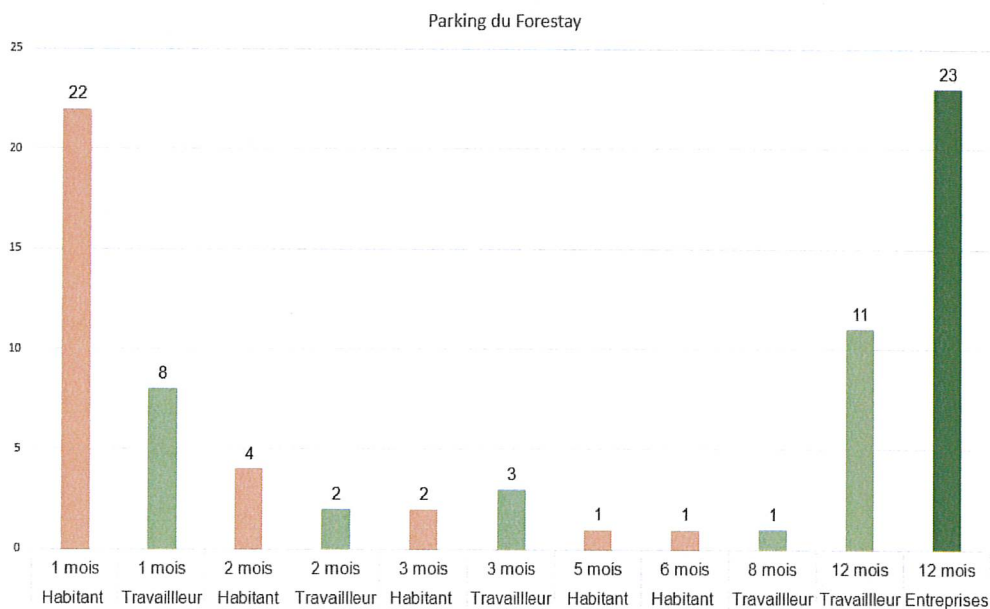


Durant l'année 2021, 189 macarons, de différentes durées, ont été délivrés.

Pour le parking du Forestay, il y a lieu de faire la distinction entre les macarons dédiés aux habitants et aux travailleurs (non transmissibles) et ceux attribués aux entreprises (transmissibles).

Les habitants ainsi que les travailleurs ont la possibilité de choisir la durée de leur macaron, allant de 1 à 12 mois.

La colonne « entreprises » concerne 3 sociétés sises à Puidoux qui ont l'utilité d'avoir des macarons annuels pour leur personnel travaillant à mi-temps. Ceux-ci sont transmissibles entre les employés.

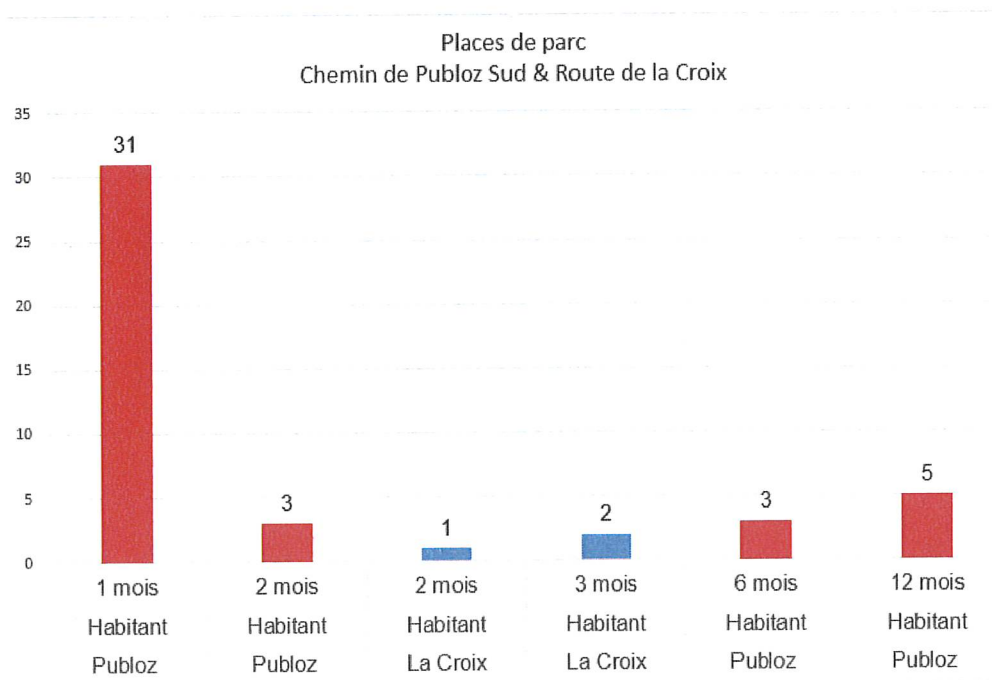


Pour le parking du Village, on y retrouve également les deux catégories de macarons « habitant » et « travailleur » avec le choix de la durée de stationnement.



Les macarons pour les places de parc situées au Ch. de Publoz Sud ainsi qu'à la Rte de la Croix sont à l'usage exclusif des habitants de ces deux hameaux, leur nombre étant fortement limité.

Les macarons pour le Ch. de Publoz donnent également droit au stationnement sur le Parking du Forestay.



TRAVAUX – ROUTES

OFROU – Autoroute – N09 UplaNS Vennes-Chexbres

Dans le cadre des travaux Vennes-Chexbres, des restrictions de circulation ont été mises en place de la semaine 7 à la semaine 12 concernant la route de chantier (dite ancienne route intercommunale qui relie la Commune de Puidoux à la Commune de Bourg-en-Lavaux).

Un rapport succinct relatif au constat photographique a été établi avant le début des travaux exécutés par l'Office Fédéral des Routes (OFROU).

Une convention a été établie entre la Commune de Puidoux et l'OFROU concernant l'entretien et l'exploitation de la Rte du Flonzaley sur le tunnel du Flonzaley.

Des sondages sur la conduite d'eau située sous la Rte du Flonzaley ont été exécutés afin de vérifier les niveaux des futures batteries électriques.

Diverses séances ont été organisées afin de clarifier les aspects techniques sur le réseau de défense incendie entre le tunnel du Flonzaley et le réseau communal.

La route susmentionnée a été fermée pour des travaux d'assainissement et de renforcement des murs de soutènement :

- De début novembre à mi-décembre 2021 ;
- Réouverture partielle de mi-décembre 2021 à fin janvier 2022 ;
- Fermeture complète de fin janvier à juin 2022.

RC 780 – Plat du Dézaley – Hors localité

Le Département des Infrastructures et des Ressources Humaines (DIRH) a déclaré, en date du 26 janvier 2021, définitif et exécutoire le projet de réhabilitation routière et réfection d'estacades et de murs de soutènement sur la RC 780 B-P, hors traversée de localité (Plat du Dézaley).

Les travaux ont débuté le 1^{er} mai 2021 pour une durée d'environ 5 ans.

Une demande relative à la prise de mesures pour assurer la sécurité des cyclistes lors des différentes phases des travaux a été adressée à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR). La DGMR a donc effectué une campagne de marquage pour les aménagements cyclables provisoires.

RC 780 – Plat du Dézaley – En localité

L'enquête publique relative au projet d'aménagements routiers en localité à Treytorrens a couru du 13 novembre au 13 décembre 2020 et avait fait l'objet d'une observation et d'une opposition.

L'opposition déposée a été retirée par l'opposant en août 2021. Les travaux devraient débuter plus ou moins lorsque les travaux du Canton seront terminés.

RC 763 C-S – Rte de Chardonne – Construction d'un trottoir et d'une piste cyclable

Dans le cadre du projet de réfection de la RC 763 C-S (Rte de Chardonne/Suhen), une séance d'information publique a été organisée le 23 septembre 2021 à la Grande-Salle de Chexbres.

Le projet de construction d'un trottoir et d'une piste cyclable a été soumis à l'enquête publique du 19 octobre au 19 novembre 2021 et a fait l'objet d'une opposition.

L'opposition enregistrée est traitée par l'Etat de Vaud étant donné qu'il s'agit d'une route cantonale.

RC 758 B-P – Rte de Forel – Demande d'abaissement de la vitesse

Une demande de plusieurs citoyens a été transmise à la Municipalité afin d'étudier la possibilité d'abaisser la vitesse à 60km/h sur le Rte de Forel.

Celle-ci a été rejetée suite au rapport d'expertise établi en mars 2021 par la Sous-Commission de la Limitation des Vitesses (SCLV).

RC 758 B-P – Giratoire – Rtes Sous-la-Ville, Vergnolet et Gare

La réfection du tronçon de la Rte du Vergnolet a débuté le 1^{er} mars 2021 pour une durée d'environ 3 mois.

En juin 2021, le procès-verbal de vérification de l'ouvrage concernant l'encorbellement du giratoire a été réceptionné.

En juillet 2021, le procès-verbal de réception de l'ouvrage a été transmis à la Municipalité.

RC 758 B-P – Jonction de Chexbres

En raison de la démolition du pont de l'autoroute A9, la RC 758 B-P, situé entre les 2 jonctions autoroutières, a été interdite à la circulation, y compris aux piétons, du 16 avril 2021 dès 22h00 au 19 avril 2021 à 05h00.

En juillet 2021, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) a transmis à la Municipalité une proposition de cahier des charges pour les prestations d'étude préliminaire d'aménagement du tronçon de la RC 758 dans le secteur de la jonction de Chexbres.

En octobre 2021, les Municipalités de Puidoux et Chexbres ont décidé de ne pas donner suite à l'étude préliminaire en raison des coûts de la réalisation et des délais de mise en œuvre des mesures.

Carrefour Rtes du Vergnolet, de Forel et du Village

Conformément au préavis no 05/2020 accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 18 juin 2020, la Municipalité a adressé, en mars 2021, un addenda à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), qui a rendu son préavis favorable du 17 mai 2021.

Le concept de la gestion des eaux a été adjugé à le 09 juin 2021 à la société B+C Ingénieurs SA. En août 2021, la Municipalité a réceptionné la planification prévisionnelle générale 2021-2022.

Ch. des Plantaz – Sécurisation

En février 2021, la société CGC SA à Puidoux a été mandatée afin d'effectuer des travaux d'urgence au Ch. des Plantaz en raison de la chute de 2 blocs de pierre. A l'aide de « témoins » placés sur les fissures, la voirie peut effectuer un contrôle des bancs rocheux (y compris des masses rocheuses sous-jacentes).

La Municipalité a donc rencontré en mars 2021 divers propriétaires concernés par le projet de sécurisation contre les chutes de pierres et blocs au Ch. des Plantaz.

L'enquête publique a couru du 07 août au 05 septembre 2021 et a fait l'objet de 3 oppositions.

Des travaux urgents ont été réalisés en novembre 2021 par la société JPF Travaux Spéciaux, suite à un accord rendu par le Canton. Ceux-ci se sont déroulés avec satisfaction et permettent de passer l'hiver 2021-2022 plus sereinement en attendant la réalisation de l'ensemble des travaux.

Ch. des Grand'Planches

En février 2021, dans le cadre des travaux de réfection du Ch. des Grand'Planches, la Municipalité a décidé, , d'opter pour la solution de diriger l'eau de la tranchée filtrante dans une conduite se raccordant dans un drainage le long du Ch. des Grand'Planches.

Dorénavant, à l'exception des véhicules agricoles et de services publics ainsi que les vélos, le chemin sera interdit à la circulation.

Tour de Marsens – La Crochettaz – Sécurisation

En juillet 2021, un bloc rocheux s'est détaché de sa paroi dans la zone « Tour de Marsens – La Crochettaz » et a terminé sa course sur la RC 763 (Rte de la Corniche).

Suite à cet incident, la DGMR a mandaté le Bureau Norbert SA afin d'effectuer une analyse de risques au vu des Standard et Objectifs cantonaux de Protection (SOP). Il en ressort de l'analyse qu'il existe un risque inacceptable pour la RC 763 et des mesures de sécurisation doivent prendre en compte les éléments suivants :

- Le potentiel de dommages humains (travailleurs dans les vignes, usagers de la route et du trottoir, etc.) ;
- Le matériel (dégât sur la route, aux vignes, etc.) ;
- Le bénéfice apporté pour chacun des objets concernés (route, parcelles privés, etc.)

Ch. de la Croix – Assainissement d'un mur de soutènement – Remplacement des conduites souterraines et réfection de chaussée

Le Ch. de la Croix (DP 16) s'est fortement détérioré ces derniers mois et les mesures prises jusqu'à ce jour, soit d'interdire le passage des véhicules de plus de 3.5 tonnes, ne sont plus suffisantes.

Afin d'éviter des dégâts plus importants sur les infrastructures routières et souterraines existantes, notamment la rupture de la conduite de la Ville de Lausanne pouvant atteindre un débit de 20'000 litres/minute, des travaux urgents doivent être entrepris.

Le bureau MCR & Associés et le bureau d'études hydrauliques Miaz et Weisser SA ont été mandatés afin d'établir le projet d'assainissement d'un mur de soutènement, remplacement des conduites souterraines et réfection de la chaussée.

Le préavis municipal y relatif sera présenté au Conseil communal lors de sa séance du 27 janvier 2022.

Ch. du Mont-Chesau – Chemins AF

La séance de chantier pour le démarrage des travaux a eu lieu le 1^{er} mars 2021. Le Ch. du Mont-Chesau a été fermé le 20 avril 2021 durant une semaine pour la pose de l'enrobé.

En date du 17 mai 2021 s'est tenue la séance de réception des travaux.

Diverses routes communales

Les chemins mentionnés ci-dessous ont bénéficié d'une réfection en 2021 :

- Ch. de la Combaz-Teysaz
- Ch. du Mont

Voirie – Véhicules

Conformément au préavis no 01/2021 accepté par le Conseil communal dans sa séance du 18 mars 2021, la Municipalité a décidé de passer commande d'une balayeuse Boschung Urban-Sweeper S3.

En raison du Covid-19, sa livraison est retardée et une balayeuse en prêt a été attribuée.

Projet d'Assainissement du Bruit routier (PAB)

En date du 27 avril 2021, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) a décidé d'approuver les décisions d'allègement du bruit routier sur le territoire communal et de lever les oppositions y relatives.

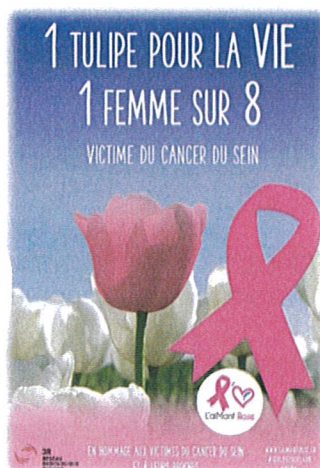
Le bureau B+C Ingénieurs SA a établi un rapport en date du 29 novembre 2021 relatif aux mesures in situ du bruit routier avant/après travaux pour la Rte Sous-la-Ville suite à la pose d'un revêtement phonoabsorbant performant SDA4 sur l'entier du tronçon et ACMR8 dans les carrefours.

Les mesures démontrent une réduction des nuisances sonores sur la Rte Sous-la-Ville de -2dB(A) en dehors du giratoire entre la Rte Sous-la-Ville et la Rte du Flonzaley.

L'aiMant Rose – 1 tulipe pour la vie

La Municipalité a réitéré son soutien auprès de l'Association L'aiMant Rose, qui a pour but de promouvoir et d'encourager la prévention du cancer du sein et son dépistage précoce.

Comme le veut le slogan « 1 tulipe pour la vie », 1 tulipe rose contre 7 blanches ont été plantées au centre du giratoire « croisement Rte Sous-la-Ville – Ch. de Publoz ».



POLICE DES CONSTRUCTION - URBANISME (M. Jean-Christophe Butty, Municipal)

POLICE DES CONSTRUCTIONS

2021	Statistiques	2020
21	Enquêtes publiques ouvertes	22
03	Dispense d'enquête publique	03
17	Permis de construire délivrés	10
02	Permis de démolir délivrés	01
44	Autorisations municipales	39
08	Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés	12

Les permis de construire délivrés concernent des travaux de :

- Construction d'un conduit de fumée en toiture
- Construction d'une halle de padel
- Démolition et reconstruction d'un bâtiment mixte
- Construction d'une piscine et d'un cabanon de jardin
- Reconstruction après incendie
- Pose de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques
- Construction d'un local à chariots avec locaux annexes
- Installation d'un distributeur d'hydrogène
- Diverses transformations/rénovations/aménagements et mise en conformité

Conformément aux dispositions de l'article 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Municipalité a délivré des autorisations pour des travaux de minime importance :

- Panneaux solaires photovoltaïques/thermiques
- Teintes des tuiles
- Réfections de façades / toitures
- Installations de cabanons
- Installations de poulaillers
- Pose d'échafaudages avec empiètement sur le Domaine Public (DP)
- Installations de pompes à chaleurs air/eau
- Transformations intérieures
- Pose de velux
- Constructions de couverts

20 dossiers « hors zone à bâtir »/dossiers avant-projets ont été soumis pour examen préalable à la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL).

2 dossiers ont été soumis à l'appréciation de la Commission Consultative de Lavaux (CCL).

Aucun permis de construire n'a bénéficié d'une prolongation d'une année, conformément à l'art. 118 al. 2 LATC.

Panneaux solaires photovoltaïques et thermiques

En 2021, la Municipalité a délivré 12 autorisations pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques. Certaines demandes ont nécessité l'approbation du Canton ou une dispense d'enquête publique.

2020 (m²)	Statistiques	2021 (m²)
757.95	Photovoltaïques	1'176.71
0.00	Thermiques	22.15

Révision du Plan Général d'Affectation (PGA)

Les Communes de Puidoux et Chexbres se sont réunies le 03 mars 2021 afin de préparer la séance du 04 mars 2021 en présence de la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) concernant la coordination et le dimensionnement mutualisé des plans généraux d'affectation (PGA).

Une seconde séance intercommunale, planifiée le 16 avril 2021, a été annulée, faute de réception de la pré-étude « vision communale » du Canton.

Une séance, en septembre 2021, a été organisée avec la DGTL et Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard afin de pouvoir faire avancer le dossier du PGA.

Plan d'Affectation Cantonal Lavaux (PAC)

Le Plan d'Affectation Cantonal Lavaux (PAC) a été transmis en date du 10 mai 2021 au Grand Conseil vaudois suite aux nombreuses oppositions réceptionnées. Une audition a été proposée aux opposants qui le souhaitent en automne 2021, la date exacte sera communiquée en temps opportun.

Une séance d'informations a été organisée le 02 juillet 2021 par la Commission Intercommunale de Lavaux (CIL) afin de récolter l'avis des Communes et de défendre au mieux leurs intérêts.

La Municipalité a confirmé en date du 07 juillet 2021 au Grand Conseil vaudois qu'elle souhaite être entendue dans le cadre de l'audition des opposants.

En novembre 2021, la Commission du Grand Conseil vaudois en charge du PAC Lavaux a annoncé avoir suspendu l'étude du dossier. Les opposants seront entendus ultérieurement.



Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA)

La Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA) regroupe plusieurs Communes du district Lavaux-Oron, soit : Servion, Forel (Lx), Savigny, Jorat-Mézières, Oron et Puidoux.

A la demande de l'Etat de Vaud, les Communes sont appelées à densifier leurs zones d'activités. Pour ce faire, le mandat « comparatif d'urbanisme » a été adjugé à la société Vallat Partenaires SA, puis le mandat d'urbanisme à la société ABA Partenaires SA.

CIL – Etude sur les parkings d'échange (P+R et B+R)

La réalisation et la gestion des parkings d'échange sont de la compétence des Communes et des entreprises de transport public. Les actions prises ou planifiées par ces acteurs doivent être coordonnées et partagées au risque de voir les actions des uns mettre en péril celles des autres. Pour ce faire, la définition d'un périmètre d'intervention cohérent (identification des acteurs institutionnels concernés) est un préalable à toute étude de planification des parkings d'échange des voitures. Il est à arrêter au regard de l'organisation du réseau de transport public (TP).

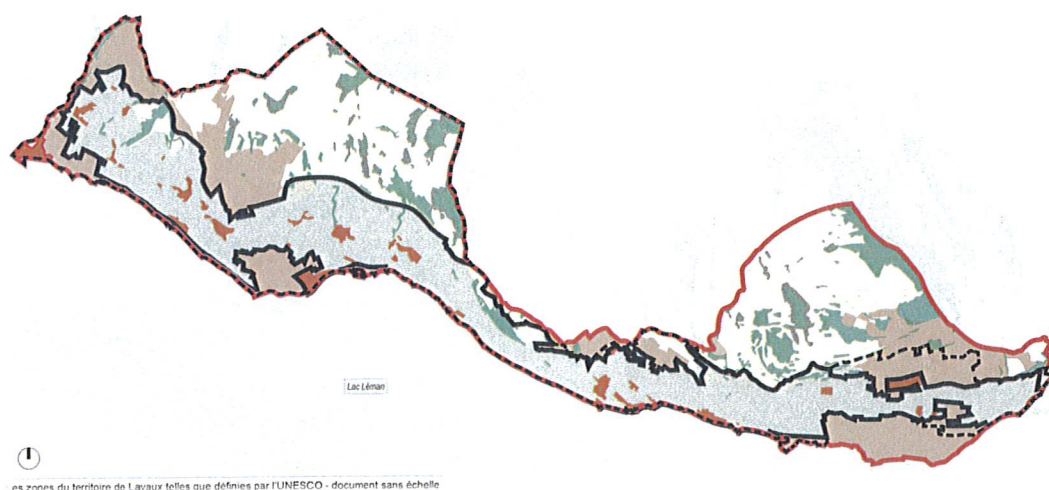
Suite à la confirmation de la Municipalité à participer à l'étude pour le concept de planification des P+R et des B+R à l'échelle du district de Lavaux-Oron, elle a pu transmettre à la Commission Intercommunale de Lavaux (CIL) le tableau de synthèse regroupant ainsi l'ensemble des places de parc disponibles sur le territoire communal.

Guide Paysage de Lavaux

En date du 11 novembre 2021, M. Maurice Neyroud, Président de la Commission Intercommunale de Lavaux (CIL) a présenté aux différentes Communes ainsi qu'aux médias la nouvelle version du Guide Paysage de Lavaux.

A cette occasion, M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis et M. Lovisa, Conservateur cantonal des monuments et sites, ont fait honneur de leurs présences.

Pour mémoire, la section vaudoise de « Patrimoine Suisse » avait remis en 2014 la distinction vaudoise du Patrimoine 2014. Ce prix récompensait sa réalisation par la CIL.



DOMAINES & BATIMENTS - VIGNOBLES - CULTES - SOCIETES LOCALES (M. Denis Destraz, Municipal)

DOMAINES & BÂTIMENTS

Abattoir du Vergnolet

Les prix pour les abattages d'urgence ont été adaptés et entrent en vigueur dès 2021 de la manière suivante :

- Pour les personnes établies à Puidoux : CHF 90.00 ;
- Pour les externes : CHF 140.00.

Buvette du Mont-Chesau

Suite à la visite d'une inspectrice des denrées alimentaires, Service de Promotion, de l'Economie et de l'Innovation (SPEI), un rapport a été établi quant aux remises en état à effectuer à la Buvette du Mont-Chesau.

Comme preuve de l'exécution des travaux demandés, des photos lui ont été transmises.

Mesures Covid-19 pour les restaurateurs

Afin de marquer son soutien à ses restaurateurs, la Municipalité a décidé de suspendre les loyers de janvier à mai 2021 en raison des mesures sanitaires Covid-19 qui les contraignent à maintenir leur établissement fermé.

Sont concernés : Auberge communale de Puidoux-Village – Auberge de la Crochettaz

La Buvette du Mont-Chesau s'est vue suspendre son loyer du mois de mai 2021 uniquement, la Buvette étant ouverte uniquement durant la période estivale.

Stand de tir de la Vulpillère – Inauguration

MM. René Gilliéron, Syndic, Daniel Bourloud, Jean-Rémy Chevalley, Denis Destraz et Serge Tettoni, Municipaux, ainsi que Jean-Marc Mocellin, Président du Conseil communal ont participé le 11 septembre 2021 au tir d'inauguration des nouvelles cibles SIUS SA 9005.

Il s'agit d'un système de cibles électroniques de dernière génération de tir pour 300m.

Entretien des bâtiments & des logements

Dans le cadre des tâches d'entretien des bâtiments et des logements, la Municipalité a décidé d'effectuer les travaux suivants :

- **Ancien Magasin de Crenières**
 - Pose d'un platelage de sécurité sous l'avant-toit.

- **Ancien Collège de Crenières**
 - Contrôle Effitec des installations électriques du cabinet de logopédie ;
 - Contrôle du boiler, remplacement de la conduite percée ;
 - Remplacement du lave-vaisselle.

- **Auberge communale du Village**
 - Réfection complète de la peinture de la cuisine, du hall d'entrée et d'une partie du corridor ;
 - Remplacement des 2 poteaux du porche d'entrée ;
 - Remplacement de 3 volets à rouleaux et installation d'un 4^{ème} volet à rouleau ;
 - Participation à l'installation d'une voile d'ombrage sur la terrasse ;
 - Remplacement du lave-verre ;
 - Remplacement d'un tube lumineux contre la façade.



Réfection du carnotzet de l'Auberge communale

- **Auberge de la Crochettaz**
- Contrôle Effitec des installations électriques et suppression des défauts ;
- Réparation de l'armoire frigorifique ;
- Réfection de la peinture du plafond et des joints silicone de la cuisine ;
- Remplacement du ruban chauffant sur la conduite d'eau chaude ;
- Entretien de la toiture ;
- Isolation et réfection des 3 chambres de l'annexe Nord en 2 studios.



Photos des studios de l'annexe Nord de l'Auberge de la Crochettaz

- **Bâtiment de la Rte du Vergnolet 6 (abattoir)**
- Démontage de l'ancienne cheminée, pose d'un nouveau canal et rhabillage ;
- Remplacement de la pompe du chauffage.

- **Buvette du Mont-Chesau**
- Diverses réfections conformément à la visite de l'inspectrice des denrées alimentaires ;
- Pose d'un nouveau poste d'eau, d'écoulement et d'une ventilation d'écoulement ;
- Remise en état de l'alimentation en gaz de la cuisinière ;
- Débouchage des WC ;
- Réparation du lave-vaisselle et du four combisteamer.

- **Chapelle**
- Travaux de ponçage, imprégnation et vernis sur 9 fenêtres et 2 portes ;
- Traitement de 2 poutres de la charpente ;
- Retouches suite au contrôle Effitec des installations électriques ;
- Accordage de l'orgue, nettoyage et réparations diverses suite au vandalisme ;
- Pose d'une gâche électrique sur la porte principale suite au vandalisme.

- **Grande-Salle**
- Pose d'un capteur de pluie et raccordement des ouvrants de la toiture automatisés ;
- Achat d'un appareil mesurant la qualité de l'air intérieur (CO2 et humidité).

- **Hangar communal**
- Remplacement de 2 garnitures de potelet et hauban et entretien de la toiture ;
- Remplacement de la façade et du pignon côté Nord, redressement de la charpente du pignon ;
- Réfection de têtes de panne et 1 chevron.

- **Maison de Commune**
- Réparation de 2 encaissements sur le toit ;
- Réfection des caniveaux à l'entrée du parking privé ;
- Réfection de peinture des portes palières et encadrements de l'ascenseur ;
- Révision de la citerne à mazout ;
- Raccordement haut débit FTTH - Swisscom ;
- Installation du système « Salto » (badge) aux services voirie et eaux ;
- Remplacement de 3 stores à l'administration communale ;
- Pose de 4 écrans plexiglas dans les bureaux en raison du Covid-19 ;
- Réparation du lave-linge commun ;
- Remplacement de stores et de hottes de ventilation dans 2 appartements ;
- Remplacement d'un lave-vaisselle.

SOCIETE LOCALES DE PUIDOUX

Union des sociétés locales de Puidoux (USL)

L'USL a pu retrouver ses quartiers aux abords de la Buvette du Mont-Chesau afin d'organiser la Mi-été le 18 juillet 2021.

La Fête de la Mi-été est organisée chaque année depuis 1935. Seulement 2 interruptions sont à déplorer, soit en 2019 et en 2020, en raison de la Fête des Vignerons et du Covid-19.

Chorale Mixte de Puidoux

Les soirées de la chorale, initialement prévues en avril 2021, ont été annulées en raison de la crise sanitaire.

Fanfare « Echo des Rochers »

Malgré la situation sanitaire instable, la Fanfare a pu animer l'assermentation des Autorités communales le 10 juin et organiser ses soirées les 21 et 28 novembre 2021, au Complexe de la Salle Forestay.

Pétanque Club du Verney

Par chance, quelques manifestations sont passées entre les gouttes des mesures sanitaires et ont pu être organisées, soit : Le tournoi « Boules et Cartes » le 27 juin, le concours Inter-Clubs les 11, 18 et 25 août et les 1^{er}, 08 et 15 septembre, ainsi que sa rencontre avec le club Neyruz/Fribourg le 05 septembre 2021.

Ski Club de Puidoux

Les 10 et 11 septembre 2021, les amateurs de course à pied ont pu participer au traditionnel Cross des Z'Amoureux.

Jeunesse de Puidoux

Le cap de la nouvelle année 2021-2022 a malheureusement été placé sous le signe du Covid-19. Les festivités prévues au Complexe de la Salle Forestay ont dû être annulées.

Pour celles et ceux qui le désiraient, le repas du Nouvel-An a pu être livré à domicile.

EAUX - SERVICES INDUSTRIELS - ORPC - SDIS - POLICE DU FEU (M. Jean-Rémy Chevalley, Municipal)

SERVICES DES EAUX

Plan canicule

La Municipalité a mis en place, avec les bénévoles des Paysannes de Puidoux, l'organisation du plan canicule 2021.

L'ordre d'engagement de celui-ci a été transmis le 18 mai par l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC).

Chauffage à distance (CAD) – Servitudes

La servitude de conduite de chauffage à distance (CAD) sur les parcelles privées de Puidoux a été signée en présence de la Romande Energie SA, l'Association Scolaire Centre Lavaux et Gemetris SA, représentant les propriétaires privés.

Réservoir du Montchervet

Le réservoir d'eau potable du Montchervet a bénéficié de travaux d'étanchéification au mois de mars 2021.

Ch. du Lac de Bret – Remplacement des conduites

Le rapport final accompagné des pièces justificatives a été remis par le Bureau Herter & Wiesmann suit aux travaux de remplacement de conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie au Ch. du Lac de Bret.

Crêt-Bérard et Vers-la-Chapelle – Extension de la conduite

Le chantier relatif au remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie aux lieux-dits « Crêt-Bérard » et « Vers-la-Chapelle » s'est terminé en automne 2021.

Le tracé initial n'a pas pu être tout à fait respecté en raison de zones rocheuses. La zone de Crêt-Bérard et quelques habitations aux alentours ont également pu bénéficier du raccordement à la fibre optique.

Pré à l'Avoyer – Remplacement de la conduite

Le chantier Pré à l'Avoyer relatif au remplacement de la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie a été terminé depuis le 15 décembre 2021.

Les nouveaux bâtiments ont été raccordés de manière définitive et la route a bénéficié d'une réfection.

En raison des conditions météorologiques défavorables, le forage dirigé sous le ruisseau le Forestay pour rejoindre la zone de Cremont n'a pas pu être réalisé. Celui-ci a été reporté au printemps 2022.

Les Ancelles et la Damaz – Remplacement de la conduite

En continuité des travaux de réfection et de remplacement de la conduite au Ch. de la Miliquettaz réalisés en 2020, la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie a été remplacée aux lieux-dits « Les Ancelles » et « La Damaz ».

Achat et vente d'eau 2021

Ci-dessous le résumé achat/vente d'eau potable :

Production / Achat 2021		
Données 2021	Pourcentage (%)	m3
Production de la station de pompage de la Buritaz	74.13	352'748.00
Achat d'eau traitée – Station du Lac de Bret	25.29	120'370.00
Achat d'eau traitée – SIGE	0.58	2'753.30
Total		475'871.30
Vente 2021		
Données 2021	Pourcentage (%)	m3
Vente à Chexbres	4.16	19'796.30
Vente à Oron	22.21	105'690.00
Vente à la Station du Lac de Bret	5.69	27'092.00
Total		152'578.30
Vente aux abonnés		323'293.00

ADIARCPE

Suite à la dissolution de l'Association pour la Défense des Intérêts Audiovisuels du Chablais et Pays d'Enhaut (ADIARCPE), l'entier de l'avoir de l'Association a été reversé à la Radio Chablais.

Plan Energie et Climat Communal (PECC) – Puidoux va de l'avant

Comme indiqué dans l'agenda communal distribué chaque année en tout-ménage, la Municipalité tient à suivre les démarches d'accompagnement pour la Loi sur l'Energie 2050.

Pour ce faire, elle a mandaté le bureau Impact Concept afin de réaliser le Plan Energie et Climat Communal (PECC) qui l'accompagnera les 4 prochaines années pour prendre les bonnes décisions.

Chaque Commune est différente, c'est pourquoi il n'est donc pas possible de se calquer sur une autre Commune ; il est nécessaire de choisir la bonne ligne directrice et la meilleure orientation possible.

Ce bureau fera également le lien avec le Canton, étant donné que le travail effectué à la Commune devra lui être rapporté.

Qu'est-ce qu'un Plan Energie et Climat Communal (PECC) ? Il s'agit d'un programme de soutien qui actualise et élargit le Concept Energétique des Communes vaudoises, lancé en 2009. Il découle de la mesure stratégique no 27 « Accompagnement des Communes » du Plan Climat vaudois et propose aux Communes un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans climat communaux.

Les objectifs du PECC :

- Il offre des pistes pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques. Il a pour but de faciliter le déploiement des plans climat dans les Communes vaudoises ;
- Il propose une palette d'outils pratiques ainsi qu'une nouvelle subvention prioritairement destinée aux Communes sans personnel dédié ;
- Il ambitionne de devenir le fil conducteur pour les décisions communales en matière d'énergie et de climat pour les 4 prochaines années.



Règlement intercommunal du SDIS Cœur de Lavaux et des JSP

La Commission Consultative du Feu (CCF), présidée par M. Jean-Rémy Chevalley, Municipal, a établi, en collaboration avec l'ECA et les juristes de l'Etat de Vaud, de nouveaux règlements concernant le SDIS Cœur de Lavaux, à savoir :

- Règlement intercommunal du SDIS Cœur de Lavaux ;
- Annexe I au règlement du SDIS Cœur de Lavaux concernant les tarifs des frais d'intervention ;
- Règlement intercommunal des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) du SDIS Cœur de Lavaux.

Les préavis municipaux des Communes membres ont été acceptés aux séances des Conseils communaux/général et signés. Ils ont été ensuite transmis en septembre 2021 à Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, Cheffe du Département de l'Environnement et de la Sécurité (DES) et entreront en vigueur dès leurs approbations.

SDIS Cœur de Lavaux

Le recrutement des pompiers volontaires a eu lieu le 04 novembre 2021 à la caserne des Fortunades à Cully.

Il s'agit d'une année très faste puisque 30 personnes se sont présentées.

19 nouvelles recrues sont inscrites pour le cours de formation sur 2 ans et intégreront ensuite la section « Détachement d'Appui » (DAP).

11 sapeurs-pompiers ont directement intégré le « Détachement Premiers Secours » (DPS). Ils suivront une année de formation avant de rejoindre les sapeurs-pompiers « intervenants ».

Le DPS est en sureffectif, mais cette situation est préférable au contraire au vu des superficies des territoires à défendre.

Quelle est la différence entre un DAP et un DPS ? Chaque SDIS comprend un DPS composé de sapeurs-pompiers formés et équipés pour garantir en tout temps la capacité de première intervention et d'accomplir des engagements qui répondent 24h/24 aux demandes d'intervention. Chaque DPS peut compter, lors d'événements particuliers, sur l'aide du DAP formé de sapeurs-pompiers au bénéfice de la formation et de l'équipement de base, qui peut également être engagé de manière autonome pour des interventions de type inondation, par exemple.

Etat-Major (EM)

Maj. Rémy Décombaz – Commandant

Cap. Cyril Corbaz – Remplaçant du Commandant, Chef opérationnel et Chef DPS

Lt. Michaël Girod – Chef DAP

Plt. Sébastien Badoux – Responsable infrastructures, véhicules et matériel

Plt Cédric Biedermann – Responsable formation

App. Aurélie Emery – Communication, administratif et infirmière du SDIS

Lt. Jérôme Lagrive – Quartier-Maître

Interventions à Puidoux

Type	Nombre
Inondation	7
Feu	2
Pollution	2
Technique	10
Total	21

Interventions par Commune

Lieu	Nombre
Bourg-en-Lavaux	49
Chexbres	22
Forel (Lx)	25
Puidoux	21
Rivaz	1
Savigny	19
St-Saphorin (Lx)	4
Hors SDIS	2
Total	143

Casernes de Forel (Lx)

Une cérémonie pour la pose de la 1^{ère} pierre de la future caserne du SDIS Cœur de Lavaux a été organisée le 25 août 2021.

Il s'agira de la caserne de type C, soit une caserne principale. La différence par rapport aux casernes de types A ou B est qu'il y a plus de matériel et de sapeurs-pompiers.

Une Commune qui ne possède qu'une caserne doit obligatoirement répondre de la norme « C ». Au vu la région très étendue qu'occupe le SDIS Cœur de Lavaux, il existe actuellement :

- Une caserne de type B à Cully ;
- Une caserne à Puidoux, qui disparaîtra quand celle de Forel sera en fonction.
- Une caserne à Savigny, qui disparaîtra quand celle de Forel sera en fonction.

Les casernes de types A et B sont de seconde importance et dépendent toujours de la caserne de type C. Les travaux de construction devraient se terminer en juin 2022. Il faudra encore compter 2 à 3 mois pour l'équiper. La nouvelle caserne devrait être opérationnelle fin septembre – début octobre 2022.

Le rapport d'activité 2021 complet du SDIS Cœur de Lavaux est consultable auprès de l'administration communale

PROTECTION CIVILE

Gérance – Abris PC de Puidoux-Village

Suite à une inspection des abris PC de Puidoux-Village par le Service de la sécurité militaire, division protection de la population, divers travaux de mise en conformité ont été réalisés conformément à leur rapport.

Gérance – Abris PC du Collège de Publoz

En date du 11 février 2021, la Municipalité a décidé d'adjuger les travaux de remplacement de la porte d'accès de l'abri PC du Collège de Publoz.

Défibrillateur

A ce jour, la Municipalité a installé différents défibrillateurs sur le territoire communal :

- Salle Forestay
- Collège du Verney
- Maison de Commune (2), disponibles au greffe municipal

Un défibrillateur sera prochainement installé à l'extérieur de la Maison de Commune, côté Rte du Village. Celui-ci sera dès lors accessible en tout temps.

Le rapport d'activité 2021 complet de l'ORPC Lavaux-Oron est consultable auprès de l'administration communale

EAUX USEES - LACS & COURS D'EAU - ENVIRONNEMENT - FORETS (M. Daniel Bourloud, Municipal)

ENVIRONNEMENT – FORÊTS – DECHETS

Cour des Comptes

La Cour des Comptes lui a communiqué la recommandation suivante à la suite du résultat de l'audit, soit l'élimination des chambres doubles.

En mai 2021 et suite à la séance du 18 février 2021, la Cour des Comptes a remis à la Municipalité l'avant-projet de l'audit du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) dans le cadre d'une consultation officieuse. Celui-ci a été validé.

Le projet de rapport a été remis en juin 2021 et la Municipalité n'a pas eu de remarque à formuler à son encontre.

Au mois de septembre 2021, le rapport de l'audit a été transmis sous forme définitive et celui-ci a été rendu public le 22 septembre 2021 à 10h00.

Les questions générales de la part de la Cour des Comptes étaient de s'assurer de l'étanchéité des canalisations, sachant qu'après traitement, les eaux usées finissent dans les eaux superficielles, soit cours d'eau/lac et qu'une partie de cette eau arrive tôt ou tard dans les robinets, ainsi que des enjeux financiers.

Le PGEE date de 2015 et comportait tous les documents requis par la Commission. Le rapport sur les cours d'eau était particulièrement détaillé. Le cadastre et les géodonnées tenues à jour étaient en ordre.

Un souhait a été émis, soit que la Commune favorise davantage l'infiltration des eaux claires et qu'une caméra soit passée dans toutes les canalisations tous les 10 à 15 ans.

Quelle est la mission de la Cour des Comptes ? Il s'agit d'une autorité constitutionnelle indépendante qui a pour mission de contrôler l'utilisation de tout argent public sous l'angle de la performance en s'assurant principalement du respect des principes d'économie, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et subsidiairement du respect des principes de la légalité et de la régularité.

Martelage

La traditionnelle journée du Martelage s'est déroulée le 27 août 2021 en présence de M. René Gilliéron, Syndic, MM. Daniel Bourloud, Denis Destraz, Serge Tettoni, Municipaux et de MM. Martial Vurlod, garde-forestier, ainsi que M. Jean-Marc Mocellin Président du Conseil communal. Étaient également présents les membres de la sous-commission 4 de la Commission de gestion, soit MM. Jean-Bernard Chevalley, Yann Gilliéron et Marc-André Cossy. Le bureau communal était représenté par Mme Laurane Morerod, Secrétaire municipale adjointe.

MM. Jean-Christophe Butty, Jean-François Rolaz et Jean-Rémy Chevalley, Municipaux étaient excusés.

Forêts – Subventions

La Municipalité s'est vue accordé un montant de CHF 484.50 relatif aux subventions pour la protection de la forêt dans la zone tampon afin de lutter contre le bostryche.

Stations de relevage et pompage

8 stations de relevage/pompage se trouvent sur le territoire et sont sous la responsabilité de la Commune :

- Rte de Cremières
- En Vuentron
- En Bottonet
- La Grangette
- Praz-Pourri
- Praz-Romond
- La Nachonnaz
- Le Parchet

3 d'entre elles, soit à la Rte de Cremières, En Vuentron et Praz-Romond, sont équipées d'une alarme par SMS avec contrôle du fonctionnement à distance.

Clean up day – Coup de balai

Cette année, plusieurs classes de l'Etablissement Primaire et Secondaire Centre Lavaux (EPSCS) ont participé à l'action coup de balai (clean up day) le matin du 17 septembre 2021.

Une collation, élaborée par la société BG Gastronomie, a été proposée aux élèves participant à cette magnifique initiative.

La Municipalité a adressé à l'EPSCS ses vifs remerciements et félicitations pour la réussite de cette journée. Un merci particulier aux enseignants pour cette éducation d'attitudes responsables. Son soutien a été confirmé pour l'édition 2022.

SATOM SA

La Municipalité de Puidoux a dorénavant le plaisir d'être représentée au Conseil d'administration de la SATOM SA par M. Daniel Bourloud, Municipal, élu en 2021.

LACS & COURS D'EAU

Ruisseaux – Travaux

Ruisseau Le Forestay : la Municipalité a décidé d'adjuger des travaux de plantations sur les berges.

Décision de classement Nord du Lac de Bret

Une séance a été organisée le 08 mars 2021 en présence de la Commune de Puidoux, de la Ville de Lausanne et de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) concernant le projet de décision de classement Nord du lac de Bret.

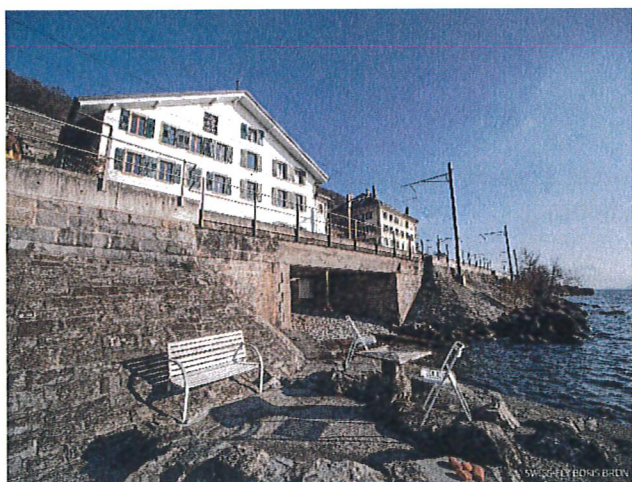
CFF SA – Passage Inférieur (PI) – Treytorrens

Les CFF SA ont entrepris des travaux de réfection du Passage Inférieur (PI) à Treytorrens.

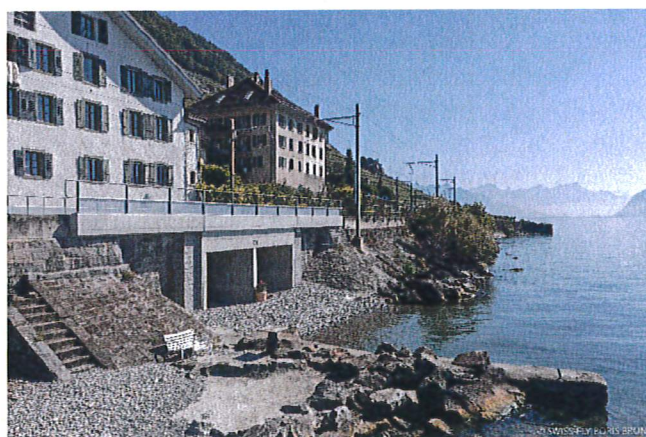
La modification du projet a obligé la diminution du niveau des pavés de 15 cm. La petite plage accueillante de Treytorrens est à nouveau ouverte au public.

Vous pouvez consulter la vidéo des travaux, réalisée par la société Swiss-Fly, sur Youtube en recherchant « *Swiss-Fly Boris Bron – CFF – Remplacement du passage inférieur de Treytorrens* ».

Nos remerciements s'adressent aux CFF SA (maître de l'ouvrage) et à M. Boris Bron (Swiss-Fly-prise de vues aériennes)



Avant travaux



Après travaux

Commune – Renaturation du Forestay et du Longiron

En raison d'une modification de projet, certaines conventions ont été renvoyées aux propriétaires pour signature.

Suite à la réception du dossier d'enquête et des indications de la Direction Générale de l'Environnement (DGE), le projet de sécurisation et renaturation du Forestay et du Longiron sera soumis à l'enquête publique début d'année 2022.

Commune – Etanchéification de la Salenche

Pour faire suite à divers entretiens et séances entre les Communes de Puidoux, Chardonne et la Direction Générale de l'Environnement (DGE), le Canton a demandé à ce qu'un dossier de défrichement soit établi, pour 130 m², dans le cadre du projet d'étanchéification de la Salenche. Cependant, le chantier sylvicole n'a pu être engagé en hiver 2021 et a été reporté à mars-avril 2022.

ÉCOLES - SPORTS - INFORMATIQUE - SOCIAL (M. Jean-François Rolaz, Municipal)

ÉCOLES & SPORTS

Entretien des collèges & de la Buvette du Verney

La Municipalité a procédé aux travaux de :

- **Collège de Publoz**
- Remplacement obligatoire du compteur de gaz et installation d'un dispositif de télé-relève ;
- Mise hors service de la conduite pour les postes incendie ;
- Travaux de réfection de peinture de l'appartement ;
- Travaux de remplacement du carrelage et du revêtement de l'appartement ;
- Travaux de rénovation de la salle de bain et du sanitaire-chauffage de l'appartement ;
- Remplacement de certaines fenêtres de l'appartement ;
- Remplacement de 3 stores « rollos » de la garderie ;
- Remplacement du réfrigérateur et du lave-vaisselle de l'appartement.

- **Collège de Grangeneuve**
- Changement du boiler.

- **Collège du Village**
- Remplacement du réfrigérateur de l'appartement des combles ;
- Réparation de la ventilation de la cuisine de l'appartement des combles ;
- Remplacement de 2 stores à lamelles de l'appartement des combles ;
- Remplacement de la hotte de cuisine de l'appartement des combles.

- **Terrains de sport**
- Travaux de rénovation de l'installation électrique des terrains de foot ;
- Réparation des fils de tension et tendeurs du grillage du terrain A ;
- Remplacement du grillage noué du terrain synthétique ;
- Réparation du grillage côté Sud ;
- Remplacement des luminaires des terrains de sport.

- **Salle Forestay**
- Signature d'un contrat d'entretien pour la ventilation ;
- Installation d'un système de micros sans fil avec matrice automatisée.



Salle Forestay – Pollution

Les rapports de gestion 2018-2020 donnent chronologiquement le suivi du traitement du dossier. Ci-dessous l'évolution concernant 2021 :

- Janvier* Le Juge délégué n'envisage pas d'ordonner un second échange d'écritures et, sauf objection, l'audience de premières plaidoiries sera fixée. Un délai supplémentaire est demandé pour se prononcer. La Municipalité est également dans l'attente du rapport du Bureau d'Assistance du Maître de l'Ouvrage (BAMO).
- Février* Me Haldy adresse un courrier à la Chambre patrimoniale cantonale pour requérir un second échange d'écritures.
- Un délai de réplique est accordé au 11 mars 2021 pour un second échange d'écritures.
- Mars* Le Bureau d'Assistance du Maître de l'Ouvrage (BAMO) transmet ses explications à Me Haldy.
- Me Haldy remet ses écritures à la Chambre patrimoniale cantonale, qui accorde à l'Etat de Vaud un délai de réplique au 12 avril 2021 pour déposer une duplique.
- Mai* Une délégation municipale assiste à l'audience de premières plaidoiries du 27 mai 2021 au Palais de Justice de Montbenon.
- Juin* Suite à l'audience de premières plaidoiries, le Juge délégué transmet l'ordonnance de preuves du 31 mai 2021. Une confirmation est adressée à Me Haldy quant à la participation d'une délégation municipale à une audience le 24 août 2021 au Palais de Justice de Montbenon.
- L'audience du 24 août 2021 est reportée au 16 septembre 2021.
- Septembre* Me Haldy remet à la Municipalité une copie du procès-verbal de l'audition des témoins lors de l'audience du 16 septembre 2021.
- Octobre* Me Haldy transmet à la Municipalité une copie du rapport d'expertise du 05 octobre 2021 établi par la société CSD Ingénieur SA, bureau mandaté le Tribunal. Un délai au 17 novembre 2021 est accordé afin de requérir des explications ou poser des questions.
- Le Municipalité demande à Me Haldy de lui indiquer s'il est possible de récupérer auprès du BAMO ou l'entreprise ayant effectué les travaux les justificatifs manquants (bons de pesée, rapports de chantier), des factures fournies à titre de justificatifs des différents surcoûts.
- Me Haldy suggère à la Municipalité de solliciter un complément d'expertise qui permet à l'expert d'obtenir auprès du BAMO et des autres prestataires les éléments nécessaires et justificatifs pour compléter son rapport.



Vidéo-surveillance

En février 2021, la Municipalité a transmis à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) les documents suivants afin d'obtenir l'autorisation de vidéosurveillance, en complément de l'autorisation délivrée pour le Collège du Verney :

- Formulaire de demande d'autorisation – Salle Forestay ;
- 6 photographies du site et plan de situation indiquant le champ couvert par les caméras.

En mars 2021, la Préfecture Lavaux-Oron a transmis à la Municipalité les décisions d'octroi d'autorisation de vidéosurveillance pour :

- La Salle Forestay
- La Buvette du Verney et ses vestiaires ;
- Le Collège du Verney ;
- La déchetterie intercommunale du Verney.



INFORMATIQUE

Cyberattaques

Suite aux cyberattaques à l'encontre de plusieurs Communes vaudoises, la Municipalité a décidé de faire contrôler l'ensemble des postes de travail de ses collaborateurs par son fournisseur informatique, soit le Groupe T2i.

A l'occasion d'une séance extra-muros, la Municipalité a bénéficié d'une présentation relative aux cyberattaques donnée par un collaborateur de la Direction Générale du Numérique et des Systèmes d'Information (DGNSI).

De plus, des adaptations sur les postes de travail des collaborateurs ont été réalisées de manière à garantir au mieux la sécurité des données communales.



Fondation en faveur des familles du cercle de St-Saphorin

Etablissement	Capacité	Taux de fréquentation
Fontaine magique – Groupe des écoliers	84 places tous les jours – 24 places à midi pour les 5 et 6 P – 24 places à midi pour les 1 et 2 P	88.45 % à midi et 91.96 l'après-midi
Fontaine magique – Groupe des moyens	30 places	96%
Garderie les Marmousets – Groupes bébés et trotteurs	15 places à la nurserie et 21 places chez les trotteurs	Bébés 96% et trotteurs 80%

Accueil familiale de jour :

- 14 accueillantes, dont 13 en activité et 1 disponible pour des remplacements ;
- 88 enfants, soit 41 préscolaires et 47 parascolaires.

Le rapport d'activité 2021 complet de la fondation est consultable auprès de l'administration communale

CONCLUSION

Comme le stipule l'article 4 de la Loi vaudoise sur les communes : « La Municipalité doit rendre compte au Conseil communal, à l'occasion du rapport sur sa gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences ».

Il est difficile de synthétiser en quelques lignes l'ensemble de ce qui a été réalisé.

Face à l'épreuve collective que représente la pandémie de la Covid-19, la Municipalité a été amenée à mettre sur pied un plan de protection pour ses employés et à reconsidérer ses choix. Elle est entrée de plein fouet dans le bénévolat et l'assistance aux personnes vulnérables. Elle a soutenu ses exploitants et a mené des actions de consommation locale. Consciente que ce virus nous accompagnera encore dans les années à venir, la Municipalité continuera à s'adapter et démontrera que cette crise est aussi une opportunité d'évoluer et de créer de nouvelles choses.

Le rapport de gestion que vous avez entre les mains vise à vous donner une vue la plus exhaustive possible de l'ensemble des réalisations et activités menées à bien ou commencées en 2021.

Nous espérons avoir permis aux membres du Conseil communal de prendre connaissance des multiples tâches incombant à l'exécutif, à l'administration communale et aux divers services communaux et intercommunaux.

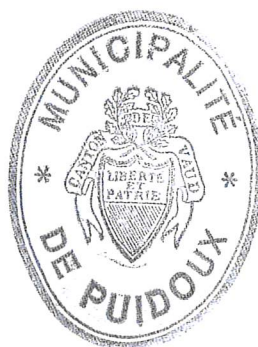
Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'approuver la gestion relative à l'exercice 2021 et d'en donner décharge à la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



René Gilliéron



La Secrétaire adj.



Laurane Morerod

Rapport de gestion adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 mai 2022.

Municipal responsable : Monsieur René Gilliéron, Syndic.